



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Auxerre le **12 AOÛT 2025**

Service Forêt, Risques, Eau et Nature
Unité Risques Naturels – Vu MB

Affaire suivie par : Charline PINARDON
Tél : 03 86 48 42 93
ddt-sefren-risques@yonne.gouv.fr

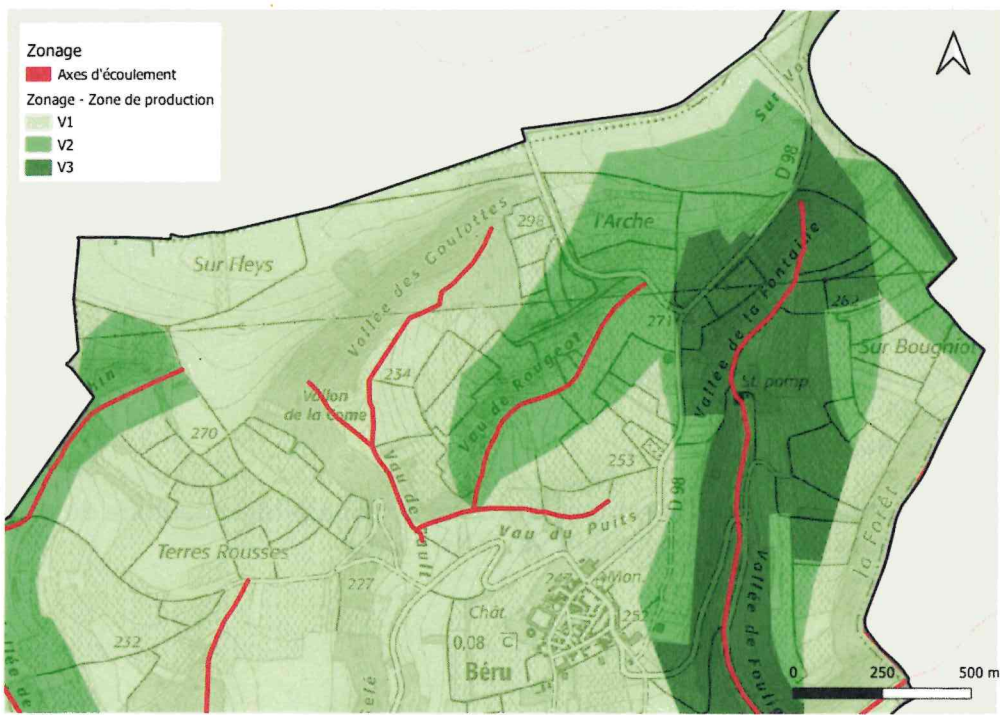
Objet : Rapport des modifications apportées à la carte du zonage réglementaire du Plan de prévention des Risques de ruissellement du Chablisien - Bérus

Ce rapport présente les modifications apportées à la carte de projet de zonage dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de Ruissellement et de Coulées de Boues du Bassin versant du Chablisien (PPR du Chablisien).

Pour information, ce rapport ne reprend que les remarques faites sur la carte de zonage réglementaire.

Vous trouverez les modifications effectuées sur la carte version V1.

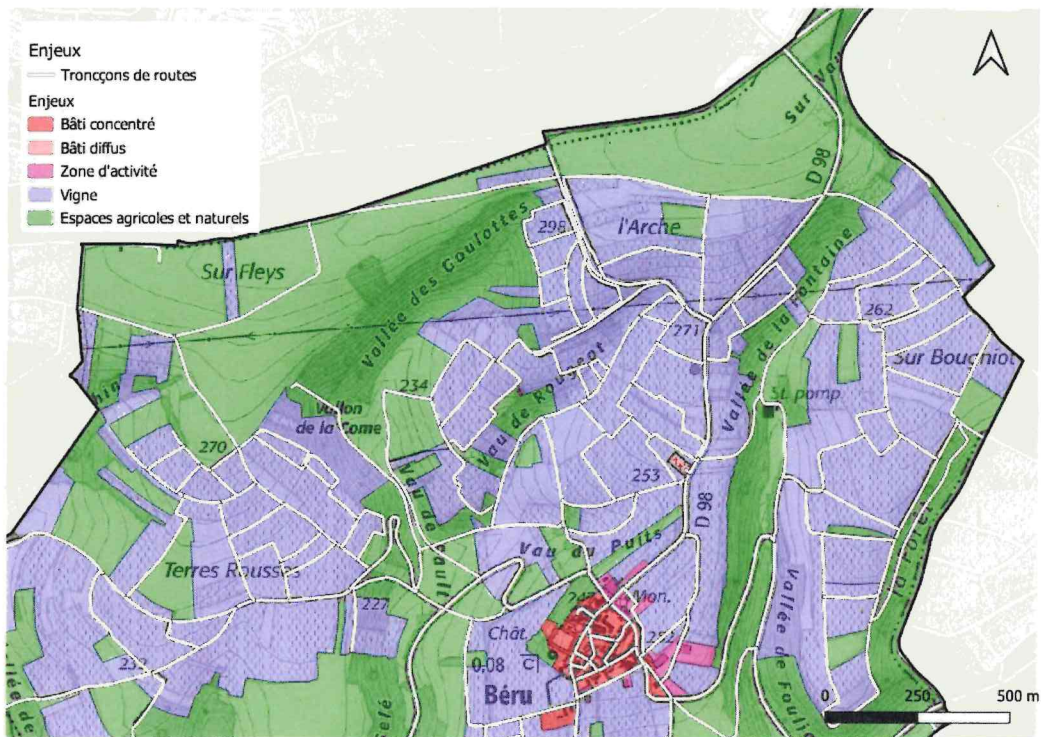
I – Vallée de Rougeot :



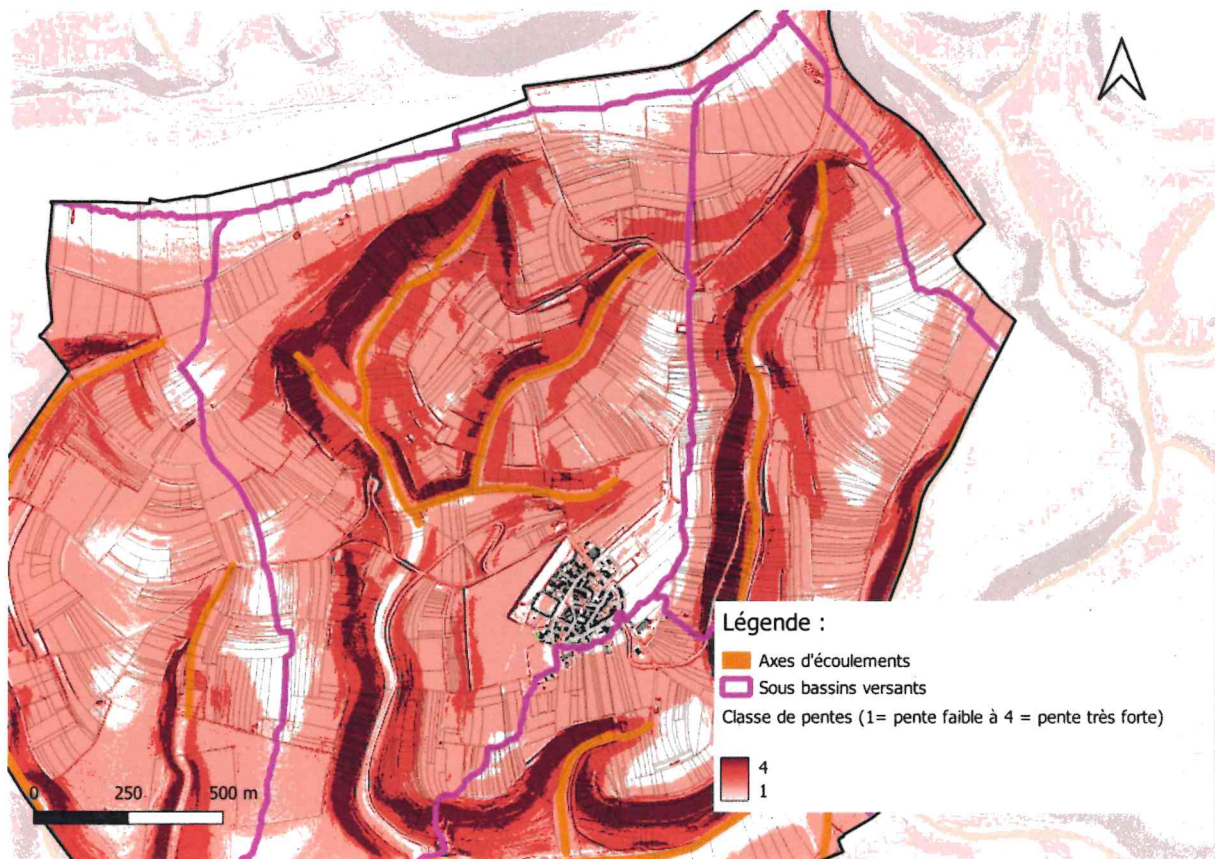
Projet de zonage réglementaire

D'après le projet de zonage réglementaire, le sous-bassin versant de la vallée de Rougeot a été classé en zone verte V2.

Cette zone composée de pentes faible à forte, avec une occupation du sol mêlant zones agricoles et naturelles, dont des vignes qui augmentent le phénomène de ruissellement, mais sans enjeux forts à l'aval. Ainsi, il semble pertinent de conserver cette vallée en zone verte V2.

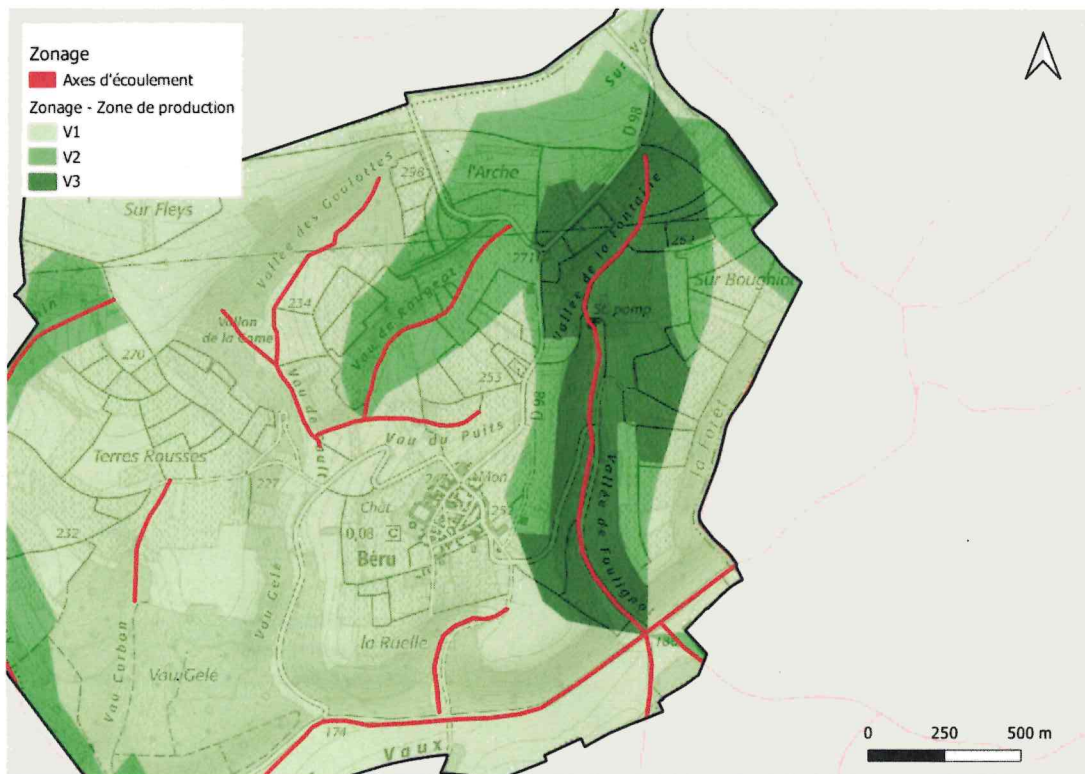


Carte des enjeux



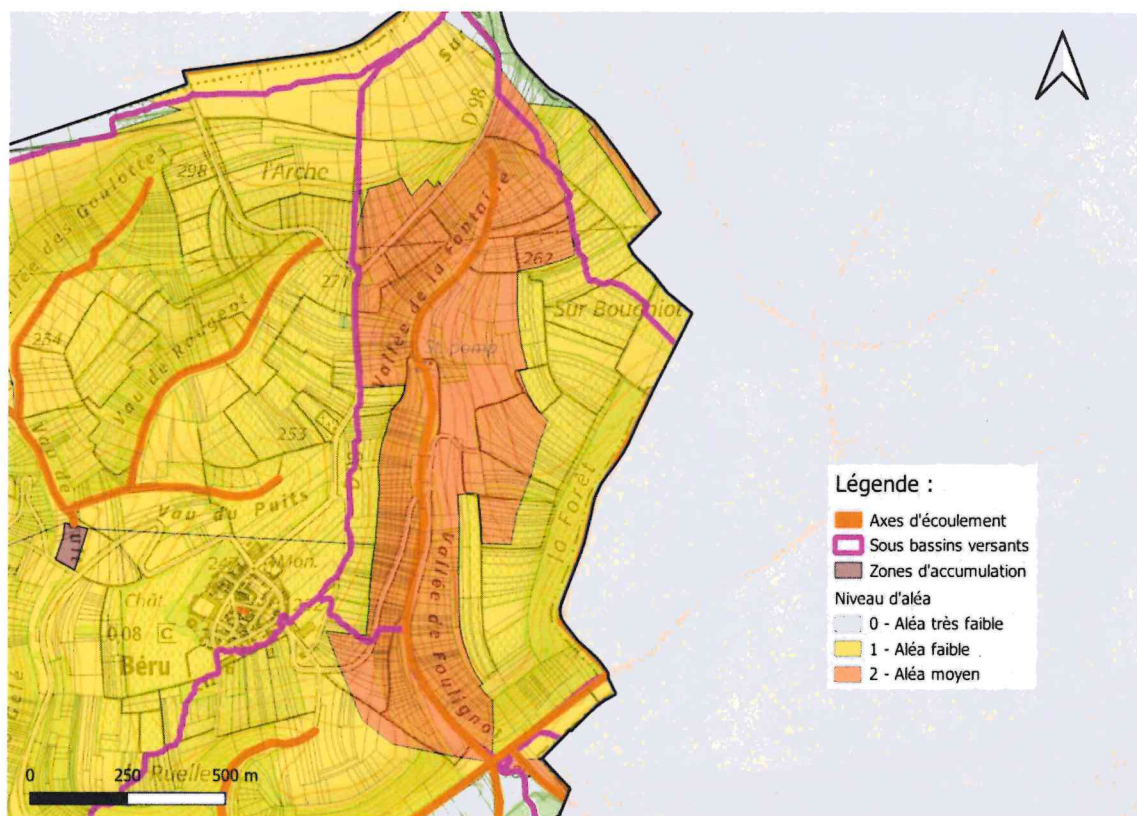
Carte des pentes

II – Vallée de Foulignot :

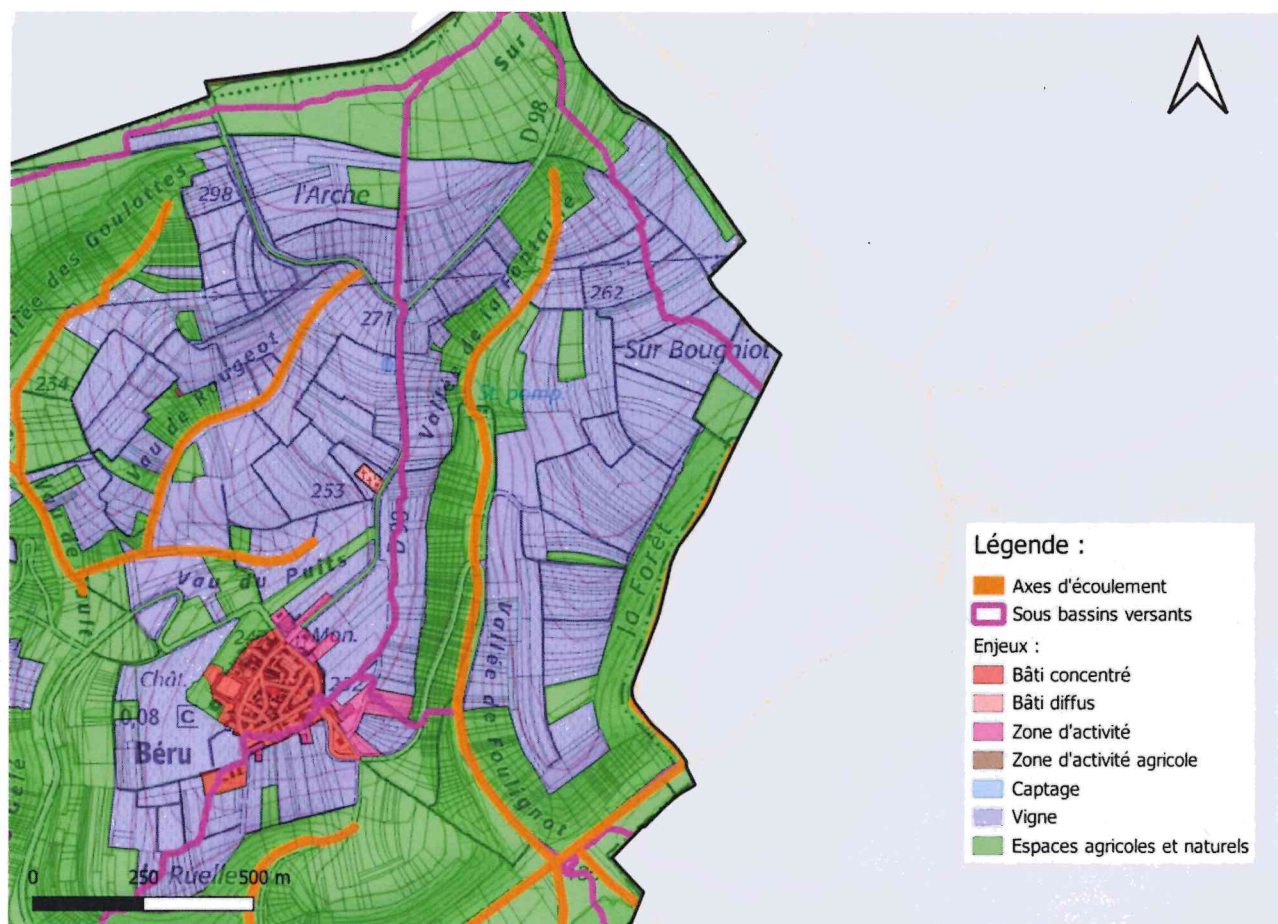


Projet de zonage réglementaire

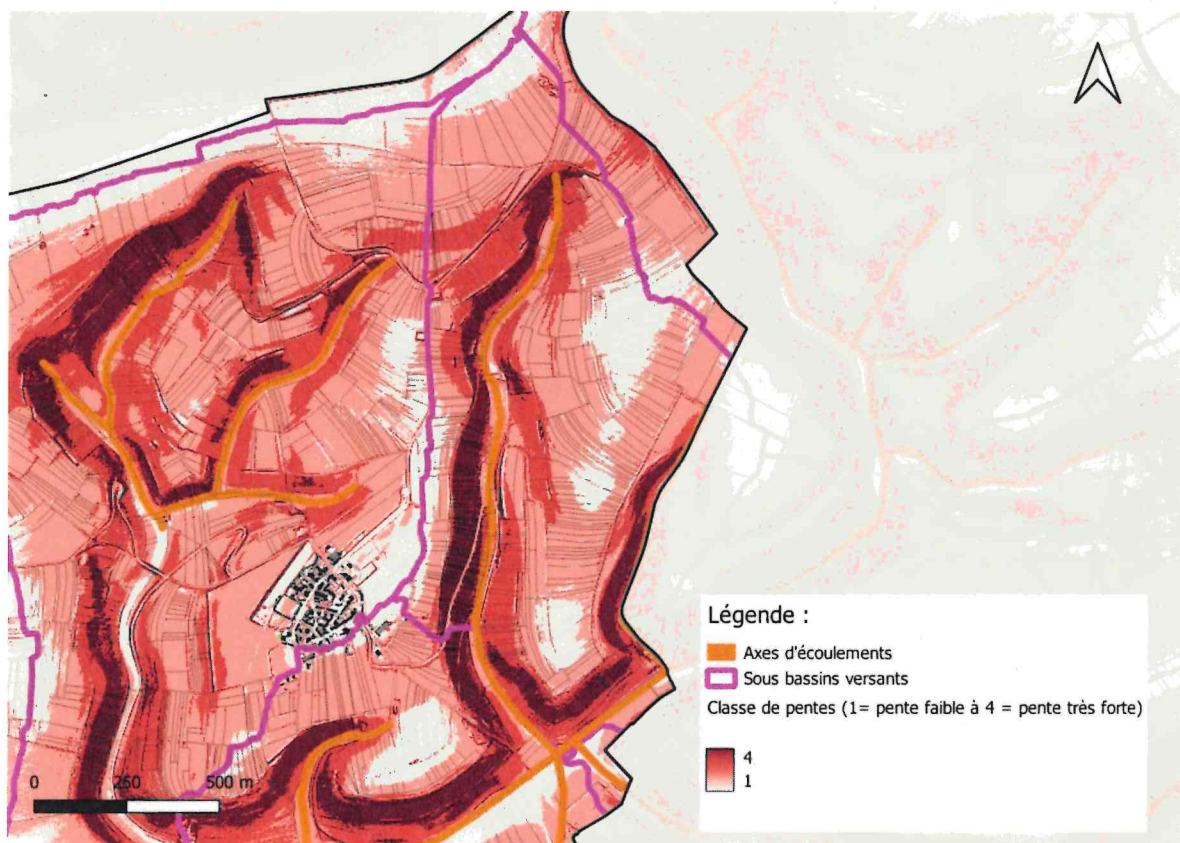
Le projet de zonage réglementaire classe la vallée de La Fontaine et la vallée de Foulignot en zone verte V2 et V3. La commune de Bérú s'étonne qu'un zonage aussi restrictif soit mis en place, notamment sur la vallée de Foulignot. Après une nouvelle étude de cette zone, on note la présence d'un aléa moyen et faible de ruissellement, dû à la présence de très fortes pentes, mais celles-ci sont occupées par des espaces naturels et agricoles (hors vignes). On relève également la présence d'enjeux faibles à l'aval. En effet, les enjeux, tels que deux zones d'activités, sont situés sur les hauteurs des bassins versants avec de faibles pentes, et non au point bas. Ainsi, il semble pertinent de reclasser ce bassin versant en zone verte V1 et V2.



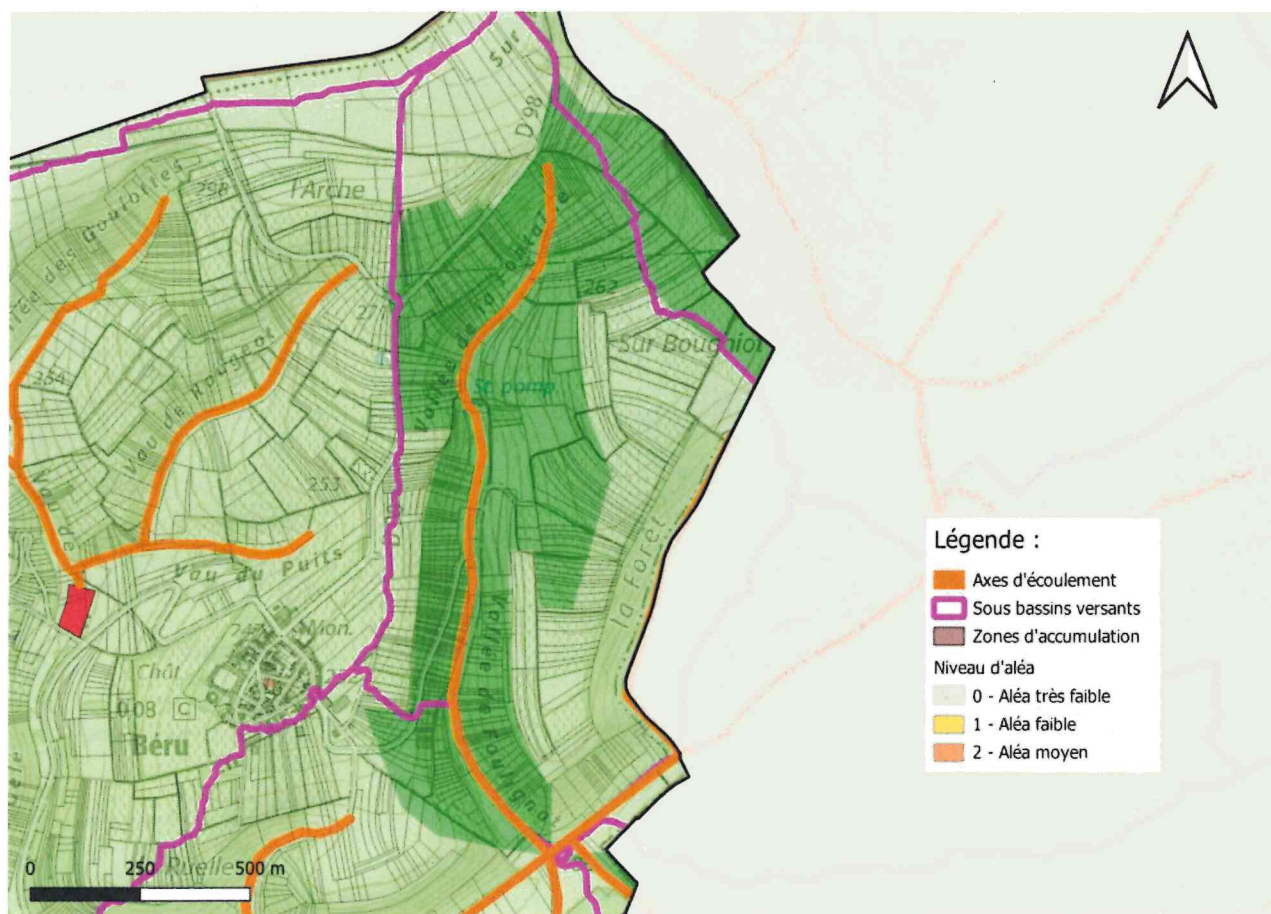
Carte des aléas



Carte des enjeux

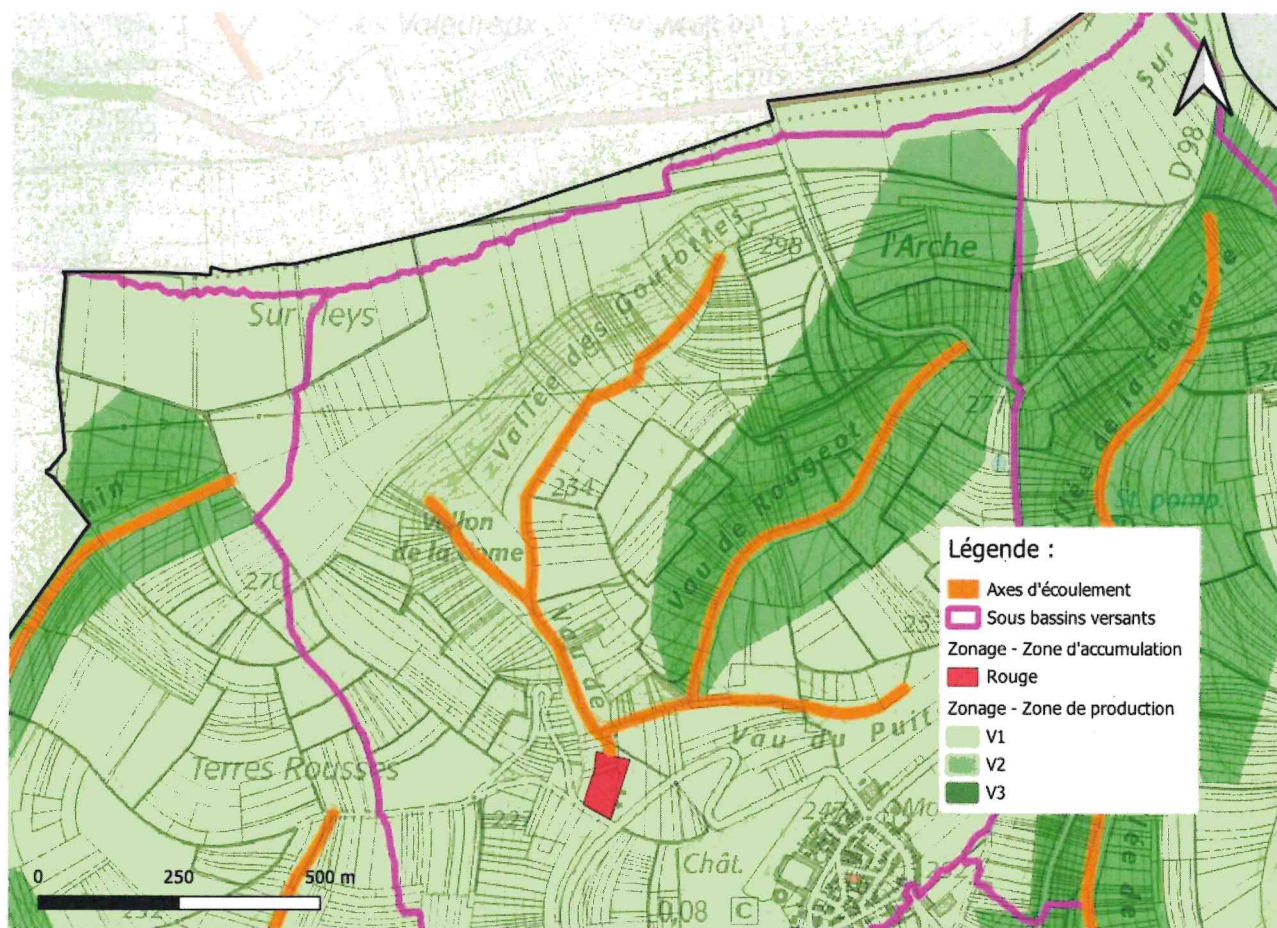


Carte des pentes



Nouvelle proposition de zonage réglementaire

III – Vallée des Goulottes



Projet de zonage réglementaire

Le projet de zonage réglementaire classe cette vallée en zone verte V1. Toutefois, la commune de Bérú souhaite que le niveau de risque de cette vallée soit de nouveau évalué, car cette zone est jugée à risque. On relève la présence de pentes moyennes à très fortes, mais celles-ci sont occupées par des espaces naturels ou agricoles, ce qui n'a pas pour effet d'augmenter le ruissellement. De plus aucun enjeu ne se trouve à l'aval. Ainsi, il ne semble pas pertinent d'augmenter le niveau de risque de cette zone.